

# COMMENT AGIR FACE À UNE DESTRUCTION DE HAIE??

Cas de destruction de haie

Réglementation

Coupe/Taille des haies sur les  
exploitation agricoles



Interdite entre le 16/03 et le 15/08

Destruction d'une haie classée  
dans le plan local d'urbanisme



Doit être déclarée à la mairie et  
affichée sur le terrain

Destruction des haies sur les  
exploitation agricoles



Doit être déclarée à la préfecture

Destruction d'une haie à  
proximité immédiate d'un  
monument historique



Doit recevoir l'accord des  
Architectes des Bâtiments de  
France

Destruction d'une haie , habitat  
d'espèces protégées avéré



Nécessite une dérogation espèce  
protégée

Destruction d'une haie en zone  
Natura 2000, en zone de captage  
d'eau potable...



Dépend, il faut consulter les  
documents qui instituent ces  
protections

## Pour aller plus loin :

🔍 Découvrez le Kit des Sentinelles de la Haie (réglementation, courriers, ...) sur [bit.ly/kitSDH](https://bit.ly/kitSDH)